

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de **Québec**
No : 200-06-000250-202

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

par défaut ex parte
 contesté enquête au mérite

GAÉTAN BÉGIN et PIERRE BOLDUC

DEMANDE

**CORPORATION ARCHIÉPISCOPALE CATHOLIQUE
ROMAINE DE QUÉBEC et L'ARCHEVÊQUE CATHOLIQUE
ROMAIN DE QUÉBEC**

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

DÉBUT: 9h13
FIN: 10h26

Division : Action collective Salle no : 4.21
Le : 27 janvier 2021

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE BERNARD GOUBOUT, J.C.S. (JG 1744)**

DEMANDE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

**Me Alain Arsenault
Me Justin Wee
Arsenault Dufresne Wee avocats**

AVOCAT-CONSEIL EN DEMANDE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

**Me Bruno Bellemare
Bellemare avocats**

DÉFENSE
 PRÉSENT(E) ABSENT(E)

**Me Catherine Cloutier
Me Émilie Bilodeau
Stein Monast s.e.n.c.r.l.**

NATURE DE LA CAUSE

AUDIENCE DE GESTION #1 (via TEAMS)
Demande pour permission de présenter une
preuve appropriée (séqu. 8 et 9)

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Johanne Beaumont (TB3634)

9 h 00

Appel de la cause et identification des avocats.

9 h 03

Suspension pour problème de son dans la salle d'audience.

9 h 13

Reprise de l'audience.

9 h 14

Le Tribunal s'adresse aux avocats.

9 h 15

Me Arsenault intervient.

9 h 16

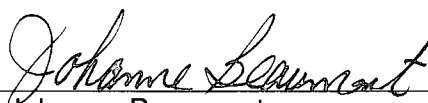
Me Cloutier intervient.

9 h 18

**Présentation de la Demande des défenderesses pour permission de
présenter une preuve appropriée (art. 574 C.p.c.).**

Représentations de Me Cloutier

- 9 h 40 Amendement
Les paragraphes 9 et 10 de la déclaration écrite sous serment de monsieur Jean Tailleur seront amendés pour retirer la référence aux pièces DA-9 et DA-10.
- 9 h 46 Représentations de Me Arsenault.
- 9 h 58 Réplique de Me Cloutier.
- 10 h 01 **Le Tribunal prend la demande en délibéré.**
- 10 h 01 Le Tribunal s'adresse aux avocats.
- 10 h 02 Me Arsenault intervient. Il s'engage à modifier la Demande d'autorisation et les pièces au plus tard le **26 février 2021**.
- 10 h 06 Me Cloutier accepte ce délai. Elle ne peut confirmer aujourd'hui s'il y aura ou non d'autres moyens préliminaires.
Me Arsenault intervient.
- 10 h 11 Me Cloutier intervient.
- 10 h 13 Me Arsenault confirme qu'il n'aura pas besoin d'interroger M Jean Tailleur
- 10 h 14 Discussion avocats-Juge quant à la fixation des audiences à venir.
Le Tribunal **FIXE** la prochaine audience de gestion au **14 avril 2021** à 9 h, par visioconférence TEAMS.
Le Tribunal **FIXE** l'instruction de la Demande d'autorisation d'exercer une action collective et pour être représentants les **26 et 27 mai 2021**, à 9 h, au Palais de justice de Québec et/ou, selon les directives et besoins, par visioconférence TEAMS.
- 10 h 26 Fin de l'audience.



Johanne Beaumont
Greffière-audicière